VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 novembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf novembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 novembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Pascal GUITTARD, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Gérard BOHNER arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Madame Fabienne MONTEL arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Christiane JALICON)
Madame Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Françoise NOUHEN)
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre BRENAS)
Suite à un échange avec Monsieur Florent NARANJO, Monsieur le Maire suspend la séance à 19 h 47. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 19 h 52.

Rapport N° 16

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA 63)

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Magali GALLAIS, Valérie BERNARD en tant que membres du Conseil d'Administration de l'ADSEA

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité menée par des professionnels qualifiés sur des territoires définis, souvent fragilisés. Elle va à la rencontre d'enfants et de jeunes présentant des risques de marginalisation. Elle s'exerce sans mandat nominatif, dans le respect de l'anonymat des personnes, en recherchant leur libre adhésion. Elle promeut des dynamiques individuelles ou collectives pour permettre à des personnes et/ou à des groupes de se construire ou se reconstruire, à leur rythme. Elle participe au développement social et citoyen du territoire où elle s'exerce.

La Ville de Clermont-Ferrand a souhaité formaliser une nouvelle lisibilité de son intervention en complément de celle du département, en signant une convention tripartite avec le Conseil Départemental et l'ADSEA 63 en 2016 pour une durée de 3 ans.

Cette convention, délibérée le 4 novembre 2016 par le Conseil Municipal, permet de dépasser la logique du financement d'actions dans le cadre de dispositifs liés à la politique de la ville et de mise à disposition de personnel. Cette nouvelle manière de faire permet également à la Ville de Clermont-Ferrand avec le Conseil Départemental, d'arrêter les modalités d'intervention de la mission de prévention spécialisée sur son territoire.

L'exercice de la mission de Prévention Spécialisée était confié par le Département à l'ADSEA 63 par une convention signée le 24 juin 2014 dans un cadre général de territorialisation. Le Département du Puy-de- Dôme a souhaité en complément qu'une convention tripartite soit signée avec la Ville de Clermont-Ferrand, territoire sur laquelle se déploie la mission de prévention spécialisée. Depuis mi 2017, le Conseil Départemental et la Métropole sont en train de définir une nouvelle articulation partenariale qui prendra effet en 2019, dans le cadre des transferts de compétence.

La Commune de Clermont-Ferrand rattache cette mission à sa politique de la jeunesse qui vise à développer de manière partenariale des réponses adaptées aux besoins de la jeunesse clermontoise, particulièrement celle qui comporte des risques de marginalisation. Pour la Ville de Clermont-Ferrand, la Prévention Spécialisée est une intervention éducative permettant aux jeunes, en particulier ceux en rupture sociale, de se construire une identité, une responsabilité personnelle, d'acquérir une autonomie et des compétences pour aller vers l'âge adulte, afin d'agir par eux-mêmes, et de faire des choix.

Grâce à ce nouveau cadre conventionnel entre la Ville, le Département et l'ADSEA, l'année 2018 a permis de poursuivre le dialogue engagée en 2017 entre les équipes de la Ville et de la Prévention spécialisée. Un plan d'action a été élaboré pour définir les axes de travail communs entre les équipes. Ce plan d'action est actuellement en cours d'exécution et fera l'objet d'une évaluation en 2019. (A ce titre sur le territoire nord, les équipes ont mené conjointement le recrutement des jeunes pouvant participer aux chantiers agricoles proposés par l'ADSEA cet été. D'autre part dans le cadre des concertations NPNRU, les éducateurs ont pris part à la mobilisation des habitants et ont collaboré aux évènementiels organisés sur le quartier des Vergnes et de la Gauthière).

Par ailleurs, l'ADSEA a réalisé une pré-étude portant sur deux nouveaux territoires ; celui de Fontaine du Bac et celui de Goncourt, afin d'évaluer l'intérêt de développer de nouvelles interventions. Cette analyse partagée a été menée conjointement avec le Conseil Départemental, la Métropole et les équipes de la Ville. Elle permet de confirmer l'intérêt d'une intervention de type « prévention spécialisée » sur le quartier de la Fontaine du Bac, tout en excluant à priori la nécessité d'organsiner une intervention de ce type sur le quartier de Goncourt.

Un comité de pilotage sera organisé avant la fin de l'année avec la Métropole, le Département, l'ADSEA et la Ville afin de dresser le bilan des trois années de convention, d'arrêter les modalités nouvelles d'intervention de la Prévention, intégrant la Métropole comme le financeur principal suite au transfert de compétence du Département, effectif au 1er janvier 2019.

En conséquence, il vous est demandé, en accord avec votre commission :
- d'approuver l'attribution de la subvention annuelle 2018, prévue dans la convention délibérée le 4 novembre 2016 en Conseil Municipal, à hauteur de 116 380 € ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention à l'association.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 NOV. 2018

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET